

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 3 OCTOBRE 2016, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE NORMAND VACHON, MAIRE.

Sont présents :

Normand Vachon, Maire
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, siège #3
John Kane, conseiller, siège #4
Robert Bertrand, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Absent : Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET DU 12 SEPTEMBRE 2016
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - Rapport de l'inspecteur
 - Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - Rapport de suivi du directeur général
7. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO
8. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO
9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-02 AFIN DE L'HARMONISER AVEC LE CONTRÔLE DE LA MRC PAPINEAU EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
10. REMERCIEMENTS À MME JOANNE ST-AMOUR SANCARTIER
11. AVIS DE MOTION VISANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PLANS ET DEVIS – CHEMIN DES LIBELLULES
12. RÉOLUTION D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO / ENTENTE INTER MUNICIPALE CONCERNANT LA TÉLÉPHONIE IP RÉGIONALE DE LA MRC DE PAPINEAU
13. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX PRÉVENTIFS ET PALLIATIFS SUR LES CHEMINS ROY ET MCALENDIN
14. RÉOLUTION VISANT À CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE MTQ
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2016-10-112

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET DU 12 SEPTEMBRE 2016

2016-10-113 A

a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

2016-10-113 B

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2016-10-114

Comptes à payer au 30 septembre

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
10296	2963-2072 Québec Inc.	Ordures et recyclage	5 949.96\$
10297	Fonds de l'information	Mutations X4	16.00\$
10298	MRC de Papineau	Téléphonie juillet à décembre + fax	1 455.75\$
10299	Librairie Rose-Marie	Papier	180.26\$
10300	AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	1 249.10 \$
10301	MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	2 873.36 \$
10302	Imprimerie de Papineauville	Photocopies	42.10\$
10303	Tim Lalonde	Cellulaire	64.32\$
10304	Exel radio	Chargeur multiple et antenne	542.68\$
10305	Association des propriétaires du lac Long	Test d'eau (lac long et Daly)	771.15\$
10306	Dépanneur Mauzeroll	Envois postaux + colis	180.14\$
10307	TRANSPORT MICHEL DESCHAMPS & FILS	Niveleuse août et septembre 2016	1 821.20\$
10308	L'Arsenal	Lavage, lettrage et réparation de manteaux	531.36\$
10309	Groupe DL Informatique	Archivage septembre	57.49\$
10310	Épursol	Vidanges de fosses août	2 669.72\$
10311	Waste Management	Ordures 12.25T et 9.85T	1 918.65\$
10312	Votresite.ca	Renouvellement du nom de domaine	25.29\$
10313	Bell Mobilité Pagette	Frais de livraison	11.44\$
10314	Ariane St-Amour	Aide pour pique-nique	105.00\$
10315	Proligne	Traçage sur dos-d'âne	339.18\$
10316	Maloney Robert	Inspection mensuelle des camions de pompier	170.00\$
10317	R & R Lavell	MG-20 pour réparation d'un fossé	651.22\$
10318	MRC de Papineau	Mise à jour de la matrice graphique + ajout de licence (réseau portatif)	188.10\$
10319	Transcontinental	Avis public rôle	228.24\$
10320	Tim Lalonde	Frais de déplacement septembre	52.03\$
10321	Petite caisse (Martin Cousineau)	Produits ménagers + dîner table DG	128.70\$

10322	Ministère des Finances	SQ (2 ^e versement)	37 989.00\$
10323	L'arsenal	24 cagoules	1 054.61\$
10324	Recyclage SCN	Coupe d'arbre au parc + trappage et démolition d'un barrage de castor	470.00\$
10325	Brandon Lalonde	Frais de déplacement août	71.60\$
10326	Martin Cousineau	Frais de déplacement septembre	159.75\$
10327	Chantal lefebvre	Traduction (bulletin)	87.38\$
10328	Ghyslain Robert	Plans et devis (unité d'urgence) + consultations	3 161.81\$
10329	Normand Vachon	Congrès	971.26\$
		Total	66 187.85\$

Comptes payés au 30 septembre

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du télécopieur	138,83 \$
Bell Canada	Téléphone	35,27 \$
Visa Desjardins	Cellulaire DG, Carburant pour camions, repas (examen de pompier)	484.94 \$
	Total	659.04 \$
Paies		
Date		Montant du dépôt direct
8 septembre		3 197.50 \$
22 septembre		5 251,96 \$
	Total	8 449.46\$
	Grand total	75 296.35\$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage	commentaires
2016-0901	61, Chemin Daly	Abattage d'arbres	5-V	
2016-0902	4442, Route 315	Captage d'eau	13 Ae	
2016-0903	260, Chemin Daly	Rénovation	5-V	
2016-0904	530, Chemin Rivière Blanche	Construction	14-V	
2016-0905	70, Chemin Murphy	Rénovation	5-V	
2016-0906	4603, Route 315	Prélèvement des eaux	5-V	
2016-0907	4526, Route 315	Abattage d'arbres	5-V	
2016-0908	70, Chemin Murphy	Abattage d'arbres	5-V	
2016-0909	80, Chemin des Bons Copains	Démolition	2-Ade	

Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
Aucune		
Les visites résidentielles se déroulent avec succès. Rencontre des directeurs de sécurité incendie de la MRC de Papineau à Montebello, Présence : Directeur Tim Lalonde Dir. adjoint Brandon Lalonde Mise à jour pour la RCP, 27 et 28 septembre		

Rapport de suivi du directeur général

Résolution	Description	Responsable	Réalisé	En cours
2016-08-94	Traitement de surface du chemin Roy et la reconstruction de 3 ponceaux	DG		X
2016-08-90	Projet d'aménagement horticole, du centre municipal	DG	X	

7. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

2016-10-115

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun et essentiel de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi pour l'adoption d'un nouveau code pour les élus ;

ATTENDU QUE ladite Loi prévoit que les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent concerner, notamment, les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane et résolu que ce conseil adopte son nouveau règlement numéro 2016-08 et amendant le règlement numéro 2014-02 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Adoptée à l'unanimité

8. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

2016-10-116

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun et essentiel de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi pour l'adoption d'un nouveau code pour les employés;

ATTENDU QUE ladite Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé ou fonctionnaire peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu que ce conseil adopte son nouveau règlement numéro 2016-09 amendant le règlement numéro 2012-02 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Adoptée à l'unanimité

9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-02 AFIN DE L'HARMONISER AVEC LE CONTRÔLE DE LA MRC PAPINEAU EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

2016-10-117

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Papineau a adopté le règlement concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention des risques d'incendie élevés et très élevés, portant le numéro 148-2015;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du règlement 148-2015 de la MRC Papineau modifie certains aspects de la procédure municipale d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation pour les immeubles à risques élevés ou très élevés d'incendie;

ATTENDU QUE le Conseil doit assurer la concordance du règlement 2016-02 avec le règlement 148-2015 afin que les procédures prescrites soient harmonisées;

ATTENDU QUE le Conseil doit, à cette fin, adopter le règlement numéro 2016-02-01, modifiant le règlement sur les permis et certificats 2016-02;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu que ce conseil adopte le Règlement 2016-02-01 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-02 afin de l'harmoniser avec le contrôle de la MRC Papineau en matière de prévention des incendies.

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Adoptée à l'unanimité

10. REMERCIEMENTS À MME JOANNE ST-AMOUR SANCARTIER

2016-10-118

ATTENDU l'implication et le dévouement de Mme Joanne St-Amour Sanscartier dans la planification et l'élaboration du projet d'aménagement horticole du centre municipal;

ATTENDU que le projet s'est très bien déroulé;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** unanimement et résolu que ce conseil adresse ses remerciements à Mme Joanne St-Amour Sanscartier pour son implication et dévouement consacrés à la réussite du projet.

Adoptée à l'unanimité

**11. AVIS DE MOTION VISANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT –
PLANS ET DEVIS – CHEMIN DES LIBELLULES**

AM 2016-10-01

Avis de motion est par la présente donné par Pierre Robineau, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt visant des plans et devis pour la mise aux normes du chemin des Libellules sera présenté.

Une copie du présent règlement sera remise à chaque membre du conseil lors d'un caucus.

**12. RÉSOLUTION D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE
MONTEBELLO / ENTENTE INTER MUNICIPALE CONCERNANT LA
TÉLÉPHONIE IP RÉGIONALE DE LA MRC DE PAPINEAU**

2016-10-119

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a adopté lors de la séance du conseil des maires tenue le 29 février 2012 la résolution 2012-02-41 concernant le projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP – article 569.0.1 du code municipal du Québec;

ATTENDU l'entente inter municipale intervenue entre 19 municipalités du territoire de la MRC de Papineau signée le 9 août 2012;

ATTENDU l'article 13 de l'entente inter municipale spécifiant les conditions pour une municipalité qui désire adhérer à l'entente inter municipale selon la procédure prévue à la loi;

ATTENDU la proposition d'adhésion à l'entente inter municipale proposée par la MRC de Papineau suite à une demande de la direction de la Municipalité de Montebello;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Montebello d'adhérer à l'entente inter municipale du projet de téléphonie IP régionale;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Renée Giroux, et résolu que ce conseil accepte la proposition de la MRC de Papineau visant à inclure la municipalité de Montebello à l'entente inter municipale de téléphonie IP.

Adoptée à l'unanimité

**13. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX
PRÉVENTIFS ET PALLIATIFS SUR LES CHEMINS ROY ET
MCALENDIN**

2016-10-120

ATTENDU QUE suite à la résolution 2016-08-93, une estimation a été demandée visant le contrat de gré à gré pour les travaux préventifs et palliatifs sur les chemins Roy et McAlendin;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, et résolu que ce conseil accepte la proposition de service de Construction Curtis Lavell au montant de 14 474.99\$ avant taxes et autorise lesdits travaux financés par les surplus de la municipalité et payés à 75% par le programme de réhabilitation du réseau routier

local (jusqu'à concurrence de 13 535.00\$) et à 25% par les surplus de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

14. RÉOLUTION VISANT À CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE MTQ

2016-10-121

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est responsable de l'entretien de la route 315;

ATTENDU QU'il serait intéressant de conclure une entente avec eux dans le but d'effectuer certains travaux urgents dans l'emprise de la route 315;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane, et résolu que ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour contacter ledit ministère dans le but de conclure une telle entente.

Adoptée à l'unanimité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2016-10-122

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Robert Bertrand, **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Normand Vachon,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier